

FCN-03404/2022/10701/2022 du 14/03/22
C. Bengbis.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO

COMMUNE DE BENGBIS

SECRETARIAT GENERAL

BP 003 Tél. 694 088 056 – 677 695 103



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace– Work – Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

SOUTH REGION

DJA AND LOBO DIVISION

BENGBIS COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 002/AONO/LO1/CB/CIPM/2022 DU 14 MARS 2022

**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE LOGEMENTS
D'ASTREINTE A L'ECOLE PUBLIQUE D'ASSOK DANS LA COMMUNE DE
BENGBIS, DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD**

Financement : **BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - Exercice 2022,
MINEDUB.**

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de Bengbis, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert, pour l'exécution des travaux de construction d'un bloc de logements d'astreinte pour deux maitres à l'école Publique d'Assok dans la commune de Bengbis:

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- ◆ Les travaux préparatoires ;
- ◆ Les terrassements ;
- ◆ Les fondations ;
- ◆ Les maçonneries et élévation ;
- ◆ La charpente - la couverture et le plafond ;
- ◆ Les menuiseries bois et métalliques ;
- ◆ L'électricité ;
- ◆ La peinture ;
- ◆ Assainissement sanitaire ;
- ◆ Plomberie ;
- ◆ Les VRD.

3- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux entreprises installées en territoire camerounais et spécialisées dans le domaine du bâtiment et travaux publics.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, MINEDUB, Exercice 2022 pour un coût prévisionnel de **dix-sept millions (17 000 000) francs CFA**.

5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Commune de Bengbis, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de **Trente-cinq mille (35 000) francs CFA** payable à la Recette Municipale de la Commune de Bengbis.

6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais et en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels**, devra parvenir sous pli fermé au Secrétariat Général de la Mairie de Bengbis, au plus tard le **mercredi, 20 avril 2022 à 13 h 00 min** précises et devra porter la mention suivante :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 002/AONO/LO1/CB/CIPM/2022 DU 14 MARS 2022
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE
LOGEMENTS D'ASTREINTE A L'ECOLE PUBLIQUE D'ASSOK DANS
LA COMMUNE DE BENGBIS, DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO,
REGION DU SUD"**

À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

7- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de **2%** du montant prévisionnel, soit **TROIS CENT QUARANTE MILLE (340 000) francs CFA**, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

La caution devra rester valable **trente (30) jours** après la date d'expiration de la validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'Autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Mairie de Bengbis **mercredi, 20 avril 2022 à 14 h 00 min** précises, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Bengbis, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Absence de l'une des pièces du dossier administratif, après le délai de 48 heures réglementaire prévue pour la régularisation ;
- 3) Pièce falsifiée ou non authentique.

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins **70%** de critères de qualification ;
- 3) Offre technique incomplète.

c. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans l'offre.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- | | |
|---|---------|
| 1) La capacité financière | Oui/Non |
| 2) Les références de l'Entreprise | Oui/Non |
| 3) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet | Oui/Non |
| 4) L'expérience du personnel d'encadrement. | Oui/Non |
| 5) Le matériel et les équipements essentiels. | Oui/Non |

10- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

11- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de **2%** du montant prévisionnel, soit **TROIS CENT QUARANTE MILLE (340 000) francs CFA**, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

12- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution est de **trois (03) mois**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

13- ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à **70 %** ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

14- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de Bengbis ou de la Subdivision des Travaux Publics de Bengbis, au numéro de téléphone : 696 11 29 42.

15- DENONCIATION

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 695 13 07 42/699 21 94 90.

BENGBIS, le 14 mars 2022

Le Maire de la Commune
Autorité Contractante

Ampliations :

- ✓ DDMINMAP/DL ;
- ✓ DDMINDDEVEL/DL ;
- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ; ✓
- ✓ DDMINTP/DL ;
- ✓ PDT/CIPM ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives.



André J. Langa